



**LE 27 JANVIER, EN GREVE ET DANS LA RUE
LE 1^{ER} FEVRIER, ON CONTINUE !**

**APRES DES ANNEES DE DISETTE,
IMPOSONS ENSEMBLE L'AUGMENTATION GENERALE
DES SALAIRES ET TRAITEMENTS A POLE EMPLOI !!!**

Agents de Droit Privé - NAO

2010

**Augmentation de la valeur du point (+0,6%) et
de la partie fixe (+0,6%)**

2011 – 2012 – 2013

Pas d'augmentation

2014

**Augmentation de la valeur du point (+0,5%) et
de la partie fixe (+0,5%)**

2015 – 2016

Pas d'augmentation

2017

**Augmentation de la valeur du point (+0,5%)
et de la partie fixe (+0,5%)**

2018 – 2019

Pas d'augmentation

2020

Pas d'augmentation

Prime de 400 euros bruts

2021

Pas d'augmentation – Augmentation du
budget prime de la campagne de promotion

Cela représente une perte de pouvoir d'achat
de 10% depuis la création de Pôle emploi !

POUR RAPPEL

Agents de Droit Public – Ministère de tutelle

2010

Augmentation du point d'indice (+0,5%)

2011 – 2012 – 2013 - 2014 – 2015

Gel du point d'indice

2016

Augmentation du point d'indice (+0,6%)

2017

Augmentation du point d'indice (+0,6%)

2018 – 2019

Gel du point d'indice

2020

Gel du point d'indice

Prime de 400 euros bruts (NAO)

2021

Gel du point d'indice

Depuis 2000, cela représente une perte de
pouvoir d'achat de 20% !

Depuis 10 ans, les prix augmentent (nous sommes tous impactés par l'envolée du coût de l'énergie, de l'essence, des produits de première nécessité,...), **l'inflation galope, le SMIC est revalorisé, les dividendes explosent mais les salaires et traitements des agents de Pôle Emploi stagnent, voire se tassent ! Notre pouvoir d'achat est en berne !**

NON ! Les versements des primes Covid ou NAO ne peuvent se substituer à une légitime demande d'augmentation salariale.

NON ! Les augmentations dans le cadre des campagnes de promotion et l'évolution de la prime d'ancienneté pour les agents de droit privé, les avancements automatiques pour les agents de droit public ne sont que des augmentations individuelles et en aucun cas une augmentation générale des salaires et des traitements !

NON ! Une prime d'intéressement n'est pas la solution, elle est bien un nouvel outil de la direction pour nous contraindre à des pressions individuelles et collectives supplémentaires !

OUI !

NOUS REVENDIQUONS UNE AUGMENTATION GENERALE SONNANTE ET TREBUCHANTE DES SALAIRES ET DES TRAITEMENTS !

Notre direction doit prendre en compte la nécessité d'augmenter le pouvoir d'achat de tous les agents de Pôle Emploi. Après cette crise sanitaire que nous avons subie et subissons encore, c'est une crise économique et sociale forte qui s'installe, accentuée par des décisions gouvernementales renforçant la précarité des privés d'emploi et la pression pour les agents de Pôle Emploi. Pôle Emploi est fortement impacté, les agents ont besoin de retrouver du sens dans leurs missions, les agents ont besoin de pouvoir se projeter dans les années qui viennent.

Dans toutes les administrations ou organismes de la Protection Sociale, les agents ont été remerciés et salués par les pouvoirs publics pour leur implication et leur professionnalisme. Durant la crise sanitaire, ce sont ces salariés qui ont permis le maintien des missions de service public auprès de la population !

La Direction Générale doit garantir une augmentation générale des salaires et traitements pour tous les agents de Pôle Emploi ! Nous le savons, l'augmentation sera généralisée à tous les agents de Pôle Emploi si le gouvernement concède à revaloriser le point d'indice de la Fonction Publique. La revalorisation est portée et réclamée par l'ensemble des organisations syndicales de la Fonction Publique et de la Protection Sociale.

Au vu de ce constat :

- Les organisations syndicales de Pôle Emploi doivent s'associer aux mouvements organisés avec la Fonction Publique et la Protection Sociale pour revendiquer le dégel du point d'indice. **Les agents de Pôle emploi doivent se mobiliser le 27 janvier jour de grève interprofessionnelle !**
- Cette unité syndicale se retrouve aussi au sein de Pôle Emploi et l'ensemble des organisations syndicales revendique l'augmentation du point d'indice de la Fonction Publique pour gagner aussi l'augmentation de la valeur du point et de la partie fixe pour les agents de droit privé, dans le cadre des réunions Négociations Annuelles Obligatoires qui vont s'ouvrir le 24/01/2022. **Toutes les organisations syndicales de Pôle Emploi appellent à la grève le 1^{er} février.**

L'exigence du dégel de la valeur du point et des augmentations générales pour tous les agents de Pôle Emploi est plus que jamais légitime et sa satisfaction urgente !

Mais nous le savons toutes les luttes salariales, dans les administrations et les entreprises, n'ont été gagnées que grâce à la mobilisation du personnel ! Nous devons alors être en capacité de construire la mobilisation pour peser sur ces négociations, que ce soit au niveau des ministères de tutelle ou au niveau de la Direction Générale. La mobilisation ne peut se construire que tous ensemble ! **Nous devons revendiquer, tous ensemble, que la vraie reconnaissance des agents de Pôle Emploi passe par une augmentation générale de nos salaires et traitements.**

Par la grève et la mobilisation des agents de Pôle Emploi sur tout le territoire national le 1^{er} février, mais aussi aux côtés des agents de la Fonction Publique, de la Protection Sociale et des entreprises le 27 janvier, nous prouverons notre détermination pour faire entendre notre voix et obtenir une augmentation significative de nos salaires et traitements.

AGENTS DE POLE EMPLOI, LE 27 JANVIER ET LE 1^{ER} FEVRIER, SOYONS MASSIVEMENT EN GREVE ET DANS LA RUE !